

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A231-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A231

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2014 à la SPLA Pays d'Aix territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réhabilitation du centre ancien de Trets

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LOUIT Christian - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Heliott donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources - Finances

Objet : Avance de trésorerie 2014 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réhabilitation du centre ancien de Trets.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réhabilitation du centre ancien de Trets, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 600.000 € sur l'exercice 2014.

En effet, conformément à l'article 33 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2013-A168 du 10 octobre 2013, la Communauté du Pays d'Aix approuve la déclaration d'intérêt communautaire du projet de réhabilitation du centre ancien de Trets. La réalisation de ce projet a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre d'un contrat de concession adopté par la délibération n°2013-A169 du Conseil communautaire du 10 octobre 2013.

La SPLA Pays d'Aix Territoires a transmis à la CPA un bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour réaliser les travaux d'aménagement. En s'appuyant sur les dispositions de l'article 33 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2014, d'un montant de 600 000 €, remboursable avant le 31 décembre 2014, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle ».

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe de ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1523-2;

VU la délibération n°2013_A168 du Conseil communautaire du 10 octobre 2013 déclarant l'opération du centre ancien de Trets d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2013_A167 du Conseil communautaire du 10 octobre 2013 portant sur l'approbation de la nouvelle concession d'aménagement relative à la réhabilitation du centre ancien de Trets avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU le courrier de sollicitation du Directeur de la SPLA Pays d'Aix Territoires, accompagné du bilan prévisionnel actualisé de l'opération ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 28 novembre 2013,

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 600 000 euros remboursable au 31 décembre 2014 dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réhabilitation du centre ancien de Trets ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'avance de trésorerie entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires, ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN DE TRETS

Convention d'avance de trésorerie pour 2014 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation d'une opération de réhabilitation du centre ancien de Trets.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution. La SPLA Pays d'Aix Territoires est donc chargé de poursuivre les actions de requalification du centre ancien ainsi que de réaliser un programme de construction de logements.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des immeubles, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2014.

Cette avance de trésorerie s'élève à 600 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

Cette avance de trésorerie 2014 consentie par la CPA sera remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires avant le 31 décembre 2014.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2014, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*La Présidente de la
Communauté du Pays D'Aix*

Maryse JOISSAINS MASINI

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Gérard BRAMOULLÉ

L → GT — JP Roux
18/10



Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix-en-Provence
COURRIER ARRIVE LE:
04 OCT. 2013
N° 2013-des-Halo

Aix en Provence, le 26 septembre 2013

Direction Générale des Services
- 7 OCT. 2013
Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix-en-Provence
GARELLO
par S.A.D
Très respectueusement

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Monsieur Christian BOUCHERIE
Directeur Général des Services
CS 40868

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

N/Réf : MJG/SS/SM N°1258/2013



201309SPLA1258

**Objet : CONCESSION POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE ANCIEN
DE TRETS – 2013/2017**

Demande d'avance de trésorerie à la Communauté du Pays d'Aix

Affaire suivie par :

Vanessa GARELLO
Relations financières avec les communes
Téléphone : 04 42 93 78 58
Mail : vgarello@agglo-paysdaix.fr

Monsieur le Directeur Général,

Concernant l'opération citée en objet, le bilan prévisionnel annexé à la concession d'aménagement, dont copie ci-jointe, fait apparaître un besoin en trésorerie de 600 000 € pour l'année 2014.

Il conviendrait donc que la Communauté du Pays d'Aix prévoit de verser à la SPLA une avance de trésorerie d'un montant de 600 000 €, remboursable avant le 31 décembre 2014.

Je vous souhaite bonne réception des présentes et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

Jean-Louis VINCENT

P.J : 1

Annexe 5 : Bilan prévisionnel de l'opération

	Prévision 2013 € HT	Prévision 2014 € HT	Prévision 2015 € HT	Prévision 2016 € HT	Prévision 2017 € HT	CRPO 2013/2017 € HT
Cessions	0	70 000	120 000	485 000	500 000	1 175 000
Participation CPA apport en nature	1 667 351	0	0	0	0	1 667 351
Participation CPA	0	300 000	450 000	450 000	415 053	1 615 053
Subv autres collectivités	0	0	272 956	0	0	272 956
Produits de gestion	3 000	18 483	18 483	8 241	4 231	52 438
TOTAL DES PRODUITS	1 670 351	388 483	861 439	943 241	919 284	4 782 798
Maîtrise des sols	0	0	0	0	0	0
Stock foncier apport concédant	1 667 351	0	0	0	0	1 667 351
Etudes de programmation synagogue	0	10 000	0	0	0	10 000
Travaux et honoraires	5 850	643 940	330 800	561 600	356 850	1 899 040
Rémunération aménageur	0	269 967	280 766	291 987	303 677	1 146 407
Frais financiers trésorerie	0	0	0	0	0	0
Frais financiers sur emprunt	0	0	0	0	0	0
Frais divers	5 000	15 000	15 000	15 000	10 000	60 000
TVA sur marge	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES	1 678 201	938 907	626 566	868 597	670 527	4 782 798
SOLDE D'EXPLOITATION	-7 850	-550 424	234 873	74 644	248 757	0
Tiers clients						
Tiers fournisseurs						
Etat tva						
Clients créditaires						
CREANCES ET DETTES	0	0	0	0	0	0
Avances trésorerie reçues	0	600 000	300 000	300 000	0	1 200 000
Avances trésorerie remboursées	0	-600 000	-300 000	-300 000	0	-1 200 000
Mobilisations emprunts						
emprunts						
AVANCES ET REMBOURSEMENTS	0	0	0	0	0	0
SOLDE FIN DE CHAQUE EXERCICE	-7 850	-550 424	234 873	74 644	248 757	0
TRESORERIE CUMULEE	-7 850	-558 274	-323 401	-248 757	0	0
Acquisitions foncières réalisées m²						
Cessions réalisées m²						
SURF OPER m²	1 370	1 250	1 150	880	880	0
REM. AMENAG.	0	269 967	280 766	291 997	303 677	1 146 407

surface à remettre
à la collectivité

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

PAYS D'AIX TERRITOIRES
SPLA au capital de 500 000 €

2, rue Lapière

Adresse postale : BP 80251

13608 AIX EN PROVENCE Cedex 1

RCS AIX EN PROVENCE 520 668 443

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2014 à la SPLA Pays d'Aix territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réhabilitation du centre ancien de Trets

Ne prend pas part au vote : BRAMOULLÉ Gérard

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	119
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60
Pour	118
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS-MASINI

23 DEC. 2013

